

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° No 160-04-1914 du 15 avril 1914, promulguant

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
15 avril 1914

Numéro JO
n° 210 du 30/04/1914

Date du numéro
30 avril 1914

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis ce! dépendances

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la loi du 1 juillet 1908, concernant les pensions sur la-caisse des Invalides de la marine

Vu le décret du 16 août 1908 2 relatif à l'application de cette loi

Vu le décret du 4 avril 1909 (3) modifiant l'article 9 du décret précité

Vu le décret du 2 mai 1913. portant modification à l'article S du décret du 16 août 1908

Vu la circulaire ministérielle du 20 février 1914 prescrivant de promulguer les textes susvisés aux colonies;

TEXTE INTÉGRAL

Article premier. Sont promulgués à la Côte Française des Somalis, pour y être appliqués suivant leur forme et teneur : la loi du 14 juillet 1908; le décret du 16 août 1906; le décret du 21 avril 1909 le décret du 6 mai 1913. Art. 2

- Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

fernand deltel